



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 15758

Texte de la question

M. Jérôme Lambert attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur les orphelins de guerre. Par un message du 23 mai 2007, M. le Président de la République a déclaré : « J'ai demandé au Gouvernement de lancer dès que possible les travaux permettant d'aboutir à la rédaction d'un décret unique, qui remplacera et complètera ceux de 2000 et 2004, en instituant une mesure de réparation pour tous les orphelins de guerre n'ayant pas bénéficié des précédentes mesures. » Depuis cette date, l'ANPNOGD a multiplié ses efforts pour obtenir des précisions, qui pour être encourageantes, ne donnent pas entière satisfaction. Il lui demande quand le décret annoncé par M. le Président de la République paraîtra au Journal officiel.

Texte de la réponse

Ainsi que le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, l'a annoncé au Parlement lors des débats budgétaires pour 2008, il a chargé le préfet Jean-Yves Baudouin d'une mission d'étude juridique et financière concernant la questions des orphelins de guerre. Conformément à la demande des parlementaires en séance, les recommandations de cette mission seront présentées en juin 2008. Elles seront ensuite examinées par une commission consultative qui comprendra les associations concernées, y compris celles du monde combattant, à l'automne 2008. Le Gouvernement prendra ensuite les décisions qu'il estimera conformes à l'intérêt général.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15758

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 893

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2074